



## Droit des apprentis en BTS

Par **MONTULL SYLVIE**, le **03/04/2017** à **21:40**

Bonjour,

Mon fils est actuellement apprenti en concession automobile, en deuxième année de BTS vente. Il y travaille une semaine sur deux, au rythme de 42 heures par semaine. Aucune heure supplémentaire ne lui est payée et il ne bénéficie pas de RTT. De plus, il a travaillé depuis septembre 2016 4 week end en "portes ouvertes", non payées ni récupérées. Il s'est étonné de cette situation auprès de son responsable qui lui a répondu : "c'est comme ça !".  
Qu'en pensez vous ? Est ce légal ?

Par **P.M.**, le **03/04/2017** à **22:12**

Bonjour,

Ce n'est pas de RTT dont pourrait bénéficier le salarié mais de repos compensateurs majorations comprises...  
Tout cela est illégal...